

Transmission des documents pour tous les candidats - Oraux des épreuves d'arts

	Arts plastiques	Cinéma audiovisuel	Danse	Histoire des arts	Musique	Théâtre
Epreuve facultative	18 19 et 20 mai	11 12 et 13 mai	18 19 et 20 mai	11 12 et 13 mai	18 19 et 20 mai	11 12 et 13 mai
	Fiche + dossier papier	Fiche + dossier papier	Fiche	Fiche + dossier papier dossier papier uniquement pour les candidats isolés ou des établissements hors contrat	Fiche	Fiche + dossier numérique
	A présenter le jour de l'épreuve	Seront transmis par <u>l'établissement du candidat /ou le candidat libre</u> au centre épreuve indiqué sur la convocation envoyée mi avril	A présenter le jour de l'épreuve	Seront transmis par <u>l'établissement du candidat /ou le candidat libre</u> au centre épreuve indiqué sur la convocation envoyée mi avril	A présenter le jour de l'épreuve	Seront transmis par les établissements aux examinateurs par voie numérique. Les candidats libres transmettront les dossiers numériques à la Division des Examens (adresse mail transmise ultérieurement)
		Date limite de transmission : 27 avril		Date limite de transmission : 27 avril		Date limite de transmission : 24 avril
Epreuve obligatoire	Arts plastiques	Cinéma audiovisuel	Danse	Histoire des arts	Musique	Théâtre
	8, 9 et 10 juin	8, 9 et 10 juin	8, 9 et 10 juin	24, 25 et 26 juin	25 et 26 juin	8 et 9 juin
	Fiche + dossier papier	Fiche + dossier papier	Carnet de bord	Fiche + dossier papier	Aucun document à fournir	Fiche + carnet de bord numérique
	A présenter le jour de l'épreuve	Seront transmis par <u>l'établissement du candidat /ou le candidat libre</u> au centre épreuve indiqué sur la convocation envoyée mi avril	Récupéré par les enseignants d'art danse et amené sur le centre épreuve	Seront transmis par <u>l'établissement du candidat /ou le candidat libre</u> au centre épreuve indiqué sur la convocation envoyée mi avril		Seront transmis par les établissements aux examinateurs par voie numérique. Les candidats libres transmettront les dossiers numériques à la Division des Examens (adresse mail transmise ultérieurement)
	Date limite de transmission : 28 mai	Pour les candidats isolés ou les candidats des établissements hors contrat Date limite de transmission : 28 mai	Date limite de transmission : 9 juin		Date limite de transmission : 25 mai	